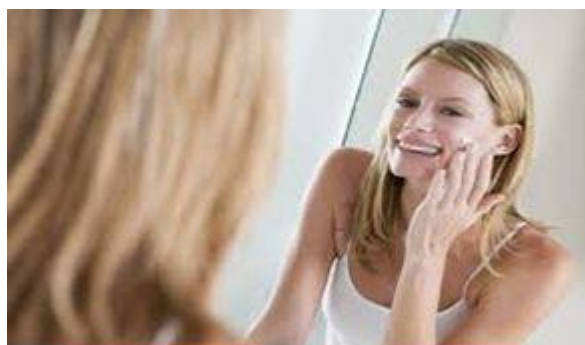




TAGS : Exposition aux produits cosmétiques // Conservateurs // D5 // Pôle Risques // Nouveau siège de Cosmed.

Sécurité des produits cosmétiques : la bonne question est désormais posée, mais...



Quelle est l'exposition réelle des consommateurs aux produits cosmétiques? De la réponse à cette question découle toute l'évaluation de la sécurité des substances utilisées (concentration d'usage, restrictions éventuelles à des catégories de population ou limitations à des zones d'application).

Pour 21 types de produits, le SCCS se fonde sur des estimations d'expositions établies en 2007. Jusqu'à présent il n'y avait pas d'étude aussi large, en situation

réelle, issue du quotidien des consommateurs. C'est chose faite désormais avec un travail commandé et financé par l'ANSM auprès du LERCCo (Laboratoire d'Évaluation du Risque Chimique pour le Consommateur)

Une première série de résultats de cette étude nationale très dense a été présentée en avant première à Rennes le 21 mai dans le cadre de la 3ème Rencontre Cosmed Grand Ouest*.

L'étude a porté sur plus de 140 catégories de produits cosmétiques, auprès de 7000 personnes par internet, 11000 par téléphone et 1500 en face à face, accueillies sur des plateformes appareillées pour des séries de mesures. Alors que chacun s'attendait à une exposition moindre des populations du fait des marges de maximisation utilisées par le SCCS, l'étude démontre au contraire que l'exposition réelle aux produits cosmétiques est significativement supérieure aux chiffres du SCCS, et ce, dans quasiment toutes les catégories de produits et dans la plupart des segments de populations: adultes, enfants, femmes enceintes. Selon les auteurs, ces premières tendances sont manifestes mais restent à quantifier précisément par le calcul dans les prochains mois.

Le rapport complet sera rendu à l'ANSM fin 2015, et publié courant 2016. Il constituera une base de référence supplémentaire pour les évaluateurs de la sécurité.

Les industriels devront porter une attention toute particulière à cette étude, notamment au moment de l'élaboration des produits pour intégrer très en amont, l'ensemble des paramètres d'usage et de sécurité. Par exemple :

- évaluer la bonne compréhension des recommandations d'utilisation par le consommateur ;
- étudier l'ergonomie du contenant et du système de dispensation de façon à maximiser l'efficacité des produits tout en réduisant le potentiel d'exposition.

* 3ème Rencontre Cosmed Grand Ouest, en collaboration avec Capbiotech et Id2 santé.



Conservateurs interdits ou restreints : derniers délais de mise en conformité !

Les réévaluations réglementaires successives de 2014 concernant les conservateurs vont prochainement entrer en application :

- **isopropyl-, isobutyl-, phényl-, benzyl-, et pentyl- parabène**. Seuls les produits cosmétiques conformes au Règlement 358/2014 (interdisant l'utilisation de ces conservateurs et une utilisation restreinte du triclosan), devront être mis à disposition sur le marché communautaire à compter du 30 juillet 2015 ;
- **Butyl-, propyl-, sodium propyl-, sodium butyl-, potassium butyl-, potassium propyl-parabène**. Conformément au Règlement 1004/2014, qui impose des restrictions complémentaires de concentration pour ces conservateurs, les entreprises ont jusqu'au 16 octobre 2015 pour écouler leurs stocks de produits mis sur le marché avant le 16 Avril 2015.

Si vous êtes Personne Responsable, et que l'un de vos produits est concerné par ces nouvelles restrictions, pensez à prévenir vos distributeurs afin de faire retirer du marché les produits non conformes dans les délais impartis.

A noter : s'agissant du MIT/MCIT (Règlement 1003/2014), la Commission a accordé un délai plus long. Les entreprises ont jusqu'au 16 avril 2016 pour écouler leurs stocks de produits mis sur le marché avant le 16 juillet 2015.



D5 (cyclopentasiloxane) : avis favorable partiel du SCCS

Le D4 (cyclométhicone, Octaméthylcyclotétrasiloxane) avait été classé CMR avant décembre 2010, sans que le SCCS ne puisse se prononcer faute de données. À l'inverse, le D5 (cyclopentasiloxane) vient de bénéficier en mai 2015, d'une opinion favorable partielle pour son usage dans les produits cosmétiques à l'exception :

- Des lotions pour le corps ;
- Des formulations capillaires ;
- Des produits donnant lieu à une exposition par inhalation (spray, aérosols, poudres sous pression).

Reste la question de savoir comment la Commission va interpréter réglementairement cette décision. Ce sujet sera abordé lors de la réunion plénière de la Commission Européenne du 26 juin à laquelle participera Cosmed.

[// Plus d'infos](#)

À noter : les évolutions réglementaires des substances CMR mais également des conservateurs et perturbateurs endocriniens, seront présentées lors des Rencontres Règlementaires du 11 juin à Paris.

[// Plus d'infos](#)



COSMED adhère au Pôle Risques

Le Pôle de Compétitivité Risques a pour missions la gestion des risques naturels, industriels et émergents. Élu Cluster Management Excellence Bronze en 2012, ce pôle compte 260 adhérents et finance plus de 120 projets de R&D pour un total 235,5 millions d'€.

Cosmed intègre ainsi un réseau abordant les questions de management du risque et de gestion des situations de crise. La filière cosmétique est directement impactée par ces questions notamment pour les perturbateurs endocriniens et les "COV" (Composés Organiques Volatiles : bougies parfumées, parfums d'ambiance ou huiles essentielles -COV naturel-).

Partager ces sujets avec d'autres industries (ex: méthodes d'analyses et de caractérisation des COV, impacts sanitaires etc...), permettra d'apporter une réponse scientifique transversale aux parties prenantes (industrie, autorités, média, ...).



Nouveau siège de Cosmed

Afin d'accompagner son fort développement, l'Association s'est dotée d'un nouveau siège plus spacieux et plus fonctionnel à Aix en Provence.

Nouvelles coordonnées :

Les Ogres de l'Arbois

Bâtiment B - 495 rue René Descartes

13 100 Aix en Provence

Tél. : +33 (0)4 42 22 30 40

COSMED - LES OCRES DE L'ARBOIS - BAT. B - 495 RUE RENE DESCARTES- 13100 AIX EN PROVENCE- WWW.COSMED.FR

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - E.MARQUIER@COSMED.FR

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES

